



Lou Tambourinaire



SOMMAIRE :

- P.02 Le mot du maire
- P.03 Conseil municipal
- P.11 La mairie
- P.11 Nos habitants
- P.12 La bibliothèque municipale
- P.13 Informations importantes
- P.15 La vie associative
- P.15 Les manifestations
- P.18 Retour sur les événements passés
- P.21 Les manifestations autour de Faux
- P.22 Communauté de communes
- P.23 Permanence des organismes
- P.24 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- P.25 Memento des numéros utiles et messes
- P.26 COUPON RÉPONSE NOËL DES AINÉS



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Décembre nous ouvre ses portes avec son cortège de moments précieux et de rendez-vous importants qui rythment la vie de notre commune. Une période qui nous invite à conjuguer harmonieusement les festivités et les moments de recueils.

Je tiens à souligner et à remercier les personnes et les nombreux enfants présents à la cérémonie du 11 novembre. Ce moment de recueillement est essentiel pour notre mémoire collective et le respect que nous devons à ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.

Je relève encore une fois le rôle joué par les associations de la commune en matière de solidarité et de lien social. Après octobre rose, c'est le Téléthon ce week-end.

La magie de Noël prendra ensuite possession de notre commune avec notre traditionnel marché de Noël le 15 décembre organisé par l'association des parents d'élèves.

La municipalité, comme les années précédentes, souhaite continuer à offrir solidarité, mémoire et joie de vivre et pour cela accompagner le père Noël le 18 décembre à l'arbre de Noël pour les enfants avec un spectacle, suivi le 20 décembre par le Noël des salariés, et enfin le 21 décembre par le Noël des aînés.

Je sollicite fortement votre présence qui renforce les liens de notre communauté.

Le mois de décembre va également être marqué par un événement important pour notre commune, qui va conforter sa vitalité et son dynamisme, à savoir l'ouverture d'une pâtisserie et point de vente boulangerie à côté de la halle, tenue par Mr Longueville et Mme Bein.

L'offre commerciale alimentaire et sa diversité s'accroît régulièrement, avec il y a un peu plus d'un an la dynamique reprise du Magasin Vival, café tabac par Mr et Mme D'Armagnac Stéphane et Sandrine.

À cela se rajoute l'installation « Chez Taco », stand de restauration spécialités mexicaines et Fast-food tenu par Alfredo et Ellen

Et pour finir une offre complémentaire itinérante food truck et pizza Avec :

- le Hom'Burger des bastides le lundi soir tenu par Mr Kirtz Stéphane
- Le Papangue spécialités réunionnaises le mercredi soir tenu par Mr Clain-Darid Frantz
- La Marmotte Camion Pizza le vendredi soir tenu par Mr et Mme Perrier

En cette fin d'année 2024, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Que ces moments soient propices aux retrouvailles et aux partages en famille.

Au plaisir de vous retrouver en 2025, à l'occasion des vœux à la population le dimanche 12 janvier, pour continuer à faire vivre ensemble notre belle commune.

Excellentes fêtes à toutes et tous.



*Le Maire,
Alain Legal*

Les CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absents excusés : HUARD Anne, MALONE Clark
M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 17 juillet 2024 est adopté par 13 voix.

Ordre du jour :

- 1 Convention d'adhésion au service instructeur du droit des sols de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord,
- 2 Zonage France Ruralités Revitalisation : les exonérations de fiscalité directe locale,
- 3 Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la gestion des eaux pluviales de la rue Neuve, aux abords de la halle et du local de stockage et espace vente,
- 4 Avenants travaux de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie lot n°2 et lot n°6,
- 5 Devis raccordement branchement électrique rue Neuve local de stockage et espace vente,
- 6 Devis climatisation de la bibliothèque,
- 7 Travaux de voirie chemin rural Les Pailloles (chemin mitoyen avec la commune de Lanquais),
- 8 Demande de subvention école de FAUX,
- 9 Régie de recettes

Questions diverses

- 1 **Convention d'adhésion au service instructeur du droit des sols de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord**

Suite au désengagement des services de l'Etat sur l'instruction des dossiers urbanisme les élus de la CCPSP ont acté la création d'un service commun d'instruction des

actes et autorisation d'urbanisme par délibération en date du 18 décembre 2023, pour mise en œuvre au 01/01/2025.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une compétence mais bien d'un service destiné à tout ou partie des communes membres de la CCPSP qui peuvent y adhérer par convention délibérée en conseil municipal.

Cette convention concerne : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme a) et b) ainsi que les déclarations préalables.

Un projet de convention a été établi, qui décrit les modalités d'organisation entre l'EPCI et la Commune ainsi que les coûts engendrés par ce service. Seuls les frais de logiciels, l'adhésion à différents services et le coût de personnel sont mis à la charge des communes adhérentes.

Pour 2025 ils s'élèveront à 2,55€/hab. puis sont estimés à 1,47€/hab. pour la suite. Le surcoût de la première année est dû à l'intégration des données DDT de la commune dans les logiciels de la CCPSP (devis INETUM).

Mr le maire indique qu'il souhaite conserver le traitement des CUa en interne par le personnel de la mairie.

Le montant demandé aux communes (1.47€/hab.) soit un maximum d'environ 12500€ par an (8500 habitants *1.47€) semble insuffisant pour assurer le coût du personnel et suscite pour les élus des inquiétudes pour l'avenir. La convention est cependant résiliable à tout moment par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal valide l'adhésion au service commun d'instruction, autorise Mr le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en place du service et s'engage à rembourser les frais de fonctionnement du service par 13 voix. Il demande de conserver l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (Cua) comme la convention en prévoit la possibilité à l'article 3 b)

- 2 **Zonage France Ruralités Revitalisation : les exonérations de fiscalité directe locale**

Les ZRR Zones de Revitalisation Rurale sont remplacées par le dispositif FRR France Ruralités Revitalisation. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'exonérations d'impôts sur les bénéfices et sur les CFE et TFPB.



Les communes qui souhaitent que leurs entreprises bénéficient d'exonérations d'impôts locaux doivent prendre une délibération avant la fin du mois de décembre.

Pour cette année, pour le cas des entreprises créées depuis le 1er juillet dernier : si les communes veulent qu'elles puissent bénéficier des exonérations de CFE et de TFPB dès l'année prochaine, la délibération doit intervenir dans les 90 jours suivant la parution de l'arrêté de classement de la commune en FRR, soit avant le 18 septembre.

Si ce délai est dépassé (sans toutefois dépasser le 1er octobre), les exonérations ne pourront concerner que les entreprises créées en 2025, qui bénéficieront de celles-ci à partir de 2026.

Il est proposé de prendre les délibérations suivantes :

- Cotisation Foncière des Entreprises - exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vé-térinaires,
- Cotisation Foncière des Entreprises - exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ru-ralités Revitalisation,
- Taxe Foncière des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établis-sement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

Le conseil municipal décide l'exonération d'impôts locaux pour les entreprises pour 5 ans, comme cela existait en ZRR par 13 voix.

3 Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion des eaux pluviales de la rue Neuve, aux abords de la halle et du local de stockage et espace vente :

Pour gérer de façon intégrée les eaux pluviales du secteur de la halle, boulangerie et rue Neuve Mr le maire souhaite confier une mission d'études à l'ATD. L'objectif est de favoriser l'infiltration d'eau sur place et de limiter voire d'éviter la création d'un réseau d'eaux pluviales sous la rue Neuve.

La mission confiée à l'ATD24 est une mission intégrée d'assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage.

Elle comprend les tâches suivantes :

- étude et reconnaissance du site,
- étude des différentes possibilités pour la désimperméabilisation et la gestion intégrée des eaux pluviales,
- rédaction d'une note technique sur la gestion intégrée des eaux pluviales,

Pour conduire cet accompagnement, l'ATD24 prévoit de mobiliser de l'ordre de 3 jours d'expertise avec notamment les profils suivants :

- une chargée de mission de niveau ingénieur,
- le responsable du Pôle Eau et Assainissement en supervision et validation.

L'ATD24 s'engage à informer la collectivité du nombre de jours engagés sur la mission.

La rémunération est fixée forfaitairement à 1 200 € HT à laquelle s'appliquera et s'ajoutera le taux de la TVA en vigueur au moment de la réalisation finale des missions précitées.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer cette convention par 12 voix

4 Avenants travaux de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie lot n°2 et lot n°6

Des modifications doivent être apportées au marché public d'origine et des avenants rédigés :

Lot n°2 Guy Couverture : travaux de fabrication et pose d'un volet pour coffret électrique : 984.42 € HT soit 1 181.30 € TTC

Lot n°6 Polo et fils : travaux horloge journalière avec mise à l'heure automatique (heure d'été / heure hiver) et disjoncteur de protection : 189.70 € HT soit 227.64 TTC

Le conseil municipal valide les 2 avenants présentés par 13 voix.

5 Devis raccordement branchement électrique rue Neuve local de stockage et espace vente

Nous avons reçu le devis d'ENEDIS pour le raccordement du branchement électrique de l'espace vente bou-langerie-pâtisserie pour un montant de 419.76 € TTC

Le conseil municipal valide le devis Enedis présenté par 13 voix.

6 Devis climatisation de la bibliothèque :

Nous avons reçu aussi le devis de l'entreprise FCEB de Monmadalès pour la climatisation de la bibliothèque pour un montant de 3470 € HT soit 4 164 € TTC. Les travaux sont prévus pour 2025.

Le conseil municipal valide le devis FCEB présenté par 13 voix.



7

Travaux de voirie chemin rural Les Pailloles (chemin mitoyen avec la commune de Lanquais) :

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, nous avons reçu le devis pour les travaux de voirie du chemin rural des pailloles, chemin mitoyen avec Lanquais.

Le montant des travaux pour la commune de FAUX s'élève à 3166,40 € HT soit 3799,68 € TTC (devis de EU-ROVIA) soit la moitié du montant global.

Il y aura également des travaux de calcaire qui seront réalisés par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord pour un montant de 1224 € à la charge de la commune. 30 tonnes de calcaire seront à la charge de FAUX pour 1224€ le personnel et le matériel pris en charge par la CC Bastides Dordogne Périgord représentant une charge de 2061€.

Le conseil municipal valide les montants présentés par 13 voix

8

Demande de subvention école de FAUX :

Mme Claire GACHET-MORAND, directrice de l'école de FAUX présente le projet scolaire de classe verte en Périgord noir prévu la première semaine de juin 2025. Il porte sur 4 nuitées et 5 jours avec transport, hébergement, visite de sites pour 43 enfants pour un budget estimé de 15000€. La question posée au conseil est de savoir s'il s'engagera sur une subvention pour finaliser le budget auquel participent déjà plusieurs intervenants et pour lequel des demandes de subventions sont faites auprès du département et d'autres intervenants possibles.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation à définir ultérieurement par 13 voix

9

Régie de recettes :

Afin de régulariser les encaissements des locations des chapiteaux, il convient de mettre à jour la délibération relative à la régie multiproduits, sans cette délibération il faudrait faire des titres de paiement individuels, ce qui est plus contraignant, au vu du montant de la location qui est de 20€ ou 40€, il est préférable d'encaisser cette recette par la régie.

Le conseil municipal décide d'ajouter la location des chapiteaux à la liste des paiements effectués en régie par 13 voix

INFORMATIONS DIVERSES :

- Octobre rose : l'animation prévue le 5 octobre est sur de bons rails : les galets sont peints en rose par les enfants de l'école, la fresque finale est choisie, des objets à vendre au bénéfice du Comité féminin sont là, le circuit de marche 5km est repéré...

- multisport : prévu le 25/10/2024 pendant les vacances scolaires (pas de prise en charge financière par la commune)

- Succession WARNER - Informations : en attente du courrier de Maître LOMPRESZ

- SARL THEBES ENERGIE à MONSAC : une enquête publique aura lieu à MONSAC Le conseil devra donner un avis après consultation des documents nécessaires

- restauration rapide : le FOOD TRUCK Le PAPANGUE propose de s'installer à FAUX le mercredi. Le conseil donne un avis positif à l'unanimité.

Une société souhaiterait venir aussi sur FAUX pour vendre des pizzas. Un pizzaiolo étant déjà présent le ven-dredi soir l'avis est négatif.

-LPO : Assises Territoriales le 5/10 salle des fêtes

-rando déchets du 14 septembre : Merci aux participants qui ont permis de ramasser 19 kg de déchets sur 3 circuits ainsi que 30 mégots à l'école et 500 au stade !!

- autres animations prévues : FAUX se bouger le 26/09, mobilités douces à CAPSECUR

Fin du conseil : 22H50

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

Le seize octobre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MALONE Clark.

Absente représentée : FONTAYNE Anne-Marie

Absents excusés : FORGERON Jérôme, HUARD Anne, MAHIEU François

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18 septembre 2024 est adopté par 12 voix.

Mr le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : devis gouttières et drainage de l'église.

Le conseil accepte ce rajout à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 Succession WARNER,
- 2 Transfert de la compétence extra-scolaire,
- 3 Avis pour la demande d'enregistrement AIOT-Méthanisation SARL THEBES ENERGIE,
- 4 Contrat d'entretien d'installation campanaire de l'église de FAUX,
- 5 RPQS de Service d'assainissement collectif du Bourg de FAUX,
- 6 Avenants travaux de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie,
- 7 Résiliation du marché public-Construction d'une halle marchande, local de stockage et espace vente Boulangerie-pâtisserie-Lot n°10 peinture,
- 8 Convention d'utilisation des salles communales par les associations,
- 9 Promesse de bail AKUO
- 10 Décisions modificatives-ajustement des comptes
- 11 Devis gouttières et drainage église

Questions diverses

- 1 **Succession WARNER**

Par courrier Maître LOMPRESZ, notaire à ISSIGEAC, présente les différentes options liées à cette succession comme convenu lors du dernier conseil municipal. Les imprécisions relevées par les élus ne permettent pas une prise de décision. Celle-ci est donc repoussée au prochain conseil et les éclaircissements nécessaires seront demandés à Maître LOMPRESZ (traduction du testament original écrit en anglais, conséquences sur les charges et droits de succession...)

Mme AGUESSE Rachel quitte la séance à 21h15.

2 Transfert de la compétence extra-scolaire

M. le maire donne lecture du courrier de Mr Bétaille président de la CCPSP en date du 24 septembre portant sur la délibération du conseil communautaire du 16 septembre. Celui-ci a adopté à une large majorité le transfert de la compétence extra-scolaire des communes à la communauté. Ce transfert permettra à la CCPSP d'assurer l'accueil du mercredi au titre du plan « mercredi » dans la continuité à savoir sur le centre de loisirs d'EYMET pour les communes de ce secteur et à CASTILLONNÈS pour les communes du secteur issigeacois.

La CCPSP souhaite aussi développer ce service en mettant en place le PEDT Plan Educatif Territorial avec pour objectif de pérenniser les emplois et la présence de personnes plus compétentes (gestion compliquée actuellement car les horaires de travail sont faibles) et offrir des services supplémentaires (aides aux devoirs...). Ce transfert amène une modification des taux d'imposition des communes au profit de la CCPSP. Ces modifications sont pondérées sur la base de 3 critères : nombre d'habitants, nombre d'enfants scolarisés et potentiel fiscal. Le montant transféré se monte à 10757€ pour FAUX.

Le conseil municipal valide le transfert de la compétence extra-scolaire par 11 voix

3 Avis pour la demande d'enregistrement AIOT-

Méthanisation SARL THEBES ENERGIE

Bien que déjà en fonctionnement l'avis de la commune est demandé car la SARL THEBES ENERGIE passe du régime de la déclaration à celui de l'enregistrement plus contraignant.

Les avis du conseil sont très partagés entre avis négatifs et avis positifs avec des demandes fortes sur le respect des limitations de vitesse par les conducteurs de tracteurs avec remorques, sur le respect de l'interdiction des téléphones au volant.



Un autre point important est souligné sur la non prise en compte des dégradations du réseau routier occasionnées par une augmentation du trafic des véhicules de fort tonnage.

Le conseil municipal donne un avis favorable sous réserve du respect de la sécurité et étude des possibilités de la prise en compte des dégradations routières par 6 voix pour et 5 contre.

4 Contrat d'entretien d'installation campanaire de l'église de FAUX

Suite à une modification de l'INSEE concernant la date de publication de l'indice du mois d'octobre pour la réactualisation des contrats, l'entreprise BROUILLET a pris la décision de modifier l'indice de réactualisation, à compter du 1er janvier 2025.

Auparavant, l'indice du mois d'octobre était publié autour du 15 janvier de l'année suivante. Depuis le 15 décembre 2023, les indices du trimestre sont publiés 75 jours après la fin du trimestre, ce qui porte la publication de l'indice du mois d'octobre autour du 19 mars de l'année suivante, laissant presque 3 mois sans pouvoir facturer le travail effectué sur le premier trimestre de l'année.

Par conséquent, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

« A compter du 01/01/2025, l'indice de révision de votre contrat sera celui du mois de septembre en lieu et place de celui du mois d'octobre de l'année précédente ou à défaut le dernier indice connu à la date anniversaire si celui de septembre n'est pas connu. »

Cet avenant est à destination de l'ensemble des contrats campanaire et vérification de protection foudre. Cela ne change rien au contrat initial. Seul l'indice de révision change.

Le conseil municipal valide cette modification de l'indice de réactualisation par 11 voix.

6 Avenants travaux de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie

Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération De 2024-37 du 15 Mai 2024 et de l'avenant n°1 du lot n°5. Seul le montant de l'opération 2 B a été indiqué et non le montant global des opérations 2A et 2 B. Il convient de modifier de cette manière :

Titulaire	Modifications et montant de l'avenant	Nouveau montant marché public
SAS GROUPE 4C AGENCEMENT Lot n°5 MENUISERIE BOIS Montant du Marché Initial Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 4 334.33 € Montant TTC : 5 201.20 €	Suppression de la porte P7 art. 5.1.2 bloc porte stratifié EI30 avec oculus (-) 1 242.33 € HT Soit (-) 1 490.80 € TTC	 Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 3 092.00 € Montant TTC : 3 710.40 €



D'autre part, le conseil doit se prononcer sur les travaux supplémentaires :

		Montant HT	Validé MO	En attente
Avenants – Travaux suite avancement chantier				
LOT 01 BAZZOLI	T2 + CS1 Halle DEV-2024/07-0006 (Ent. GRENIER)	+ 7 370.00 €	Avenant n°01	
LOT 01 BAZZOLI	Rampe halle DE01826	+ 3 680.00 €		FTM 05
	TS Extérieur pâtisserie DE01858	+ 9 957.76 €		
	Béton désactivé – après vérification, il y a une moins-value (initialement 23 651.00 €) DPGF : Poste 01.31	- 7 501.50 €		
LOT 05 4C AGENCEMENTS	Suppression porte P7 DPGF : Poste 05.1.2	- 1 242.33 €	Avenant n°01	
LOT 07 POLO & FILS	Alimentation pâtisserie (réalisé par EDF) DPGF : Poste 07.1.2.2	- 293.00 €		FTM 06
LOT 11 CP INSTALL	Porte semi isotherme local pâtisserie Devis 24LF022	+ 572.16 €	Avenant n°01	
Total Avenants + :		+ 21 579.92 €		
Total Avenants - :		- 9 036.83 €	12543, 08€	

Avenants – Travaux demandés par maîtrise d'ouvrage				
LOT 02 GUY COUVERTURE	Portail bois Devis 3285	+ 5 675.00 €	Avenant n°01	
LOT 02 GUY COUVERTURE	Volet coffret élec Devis 3291	+ 984.42 €	Avenant n°02	
LOT 05 4C AGENCEMENTS	Plan de travail local de stockage DEV005101	+ 2 012.00 €		FTM 04
LOT 07 POLO & FILS	Horloge Devis 20240237	+ 189.70 €	Avenant n°01	
LOT 08 Ets LAMBERT	Evier buvette dans local de stockage 20240589	+ 684.49 €		FTM 03
Ent. GRENIER	Parking livraisons DEV-2024/09-0008	+ 6 032.00 €		à voir
Total Avenants suite avancement chantier :		+ 15 577.61 €		



EURL Valérie Auroux
architecte DPLG
18, rue V. Delbergé
47210 Villereau
05 53 35 63 15
06 30 20 87 37
valerie.auroux@orange.fr

Total = 28120,70€
33744,84€

08/10/2024

Le conseil municipal valide les avenants présentés par 11 voix.
Mme FORMAGGIO Yolande quitte la séance à 22H33.

7

Résiliation du marché public-Construction d'une halle marchande, local de stockage et espace vente Boulangerie-pâtisserie-Lot n°10 peinture,

Le lot n° 10 peinture a été attribué à l'entreprise SONEX, cette société est dans une situation financière délicate et afin de ne pas retarder le chantier elle a envoyé un courrier pour résilier le contrat.

Il est proposé de résilier pour le motif suivant : Article 50.3.1 (g) du CCAG travaux : « Le titulaire déclare, indépendamment des cas prévus à l'article 50.1.1, ne pas pouvoir exécuter ses engagements.

Le titulaire doit signifier par courrier sa décision de ne pas poursuivre les travaux ce qui est fait. La mise en demeure par le maître d'ouvrage n'est pas requise pour ce type de résiliation

Pour la poursuite des travaux deux solutions sont possibles :

- Solution 1 : les travaux non effectués sont réalisés directement par des entreprises titulaires d'autres lots de cette opération ; Elles seront payées en plus-values avec passation d'avenants

- Solution 2 : un nouveau marché est conclu avec une ou plusieurs entreprises après consultation directe (sans publicité au vu des faibles montants...) ; Signature d'un acte d'engagement

Le conseil municipal fait le choix de la solution 2 soit de sortir la peinture du marché halle-pâtisserie-stockage et de demander directement un devis à une entreprise par 10 voix



Convention d'utilisation des salles communales par les associations,

La convention proposée a été envoyée aux élus pour lecture. Une relecture est faite. Si le conseil donne son accord ces conventions seront à signer avant la fin de l'année.

Le conseil municipal valide cette convention par 10 voix

Promesse de bail AKUO

Il est proposé à la Commune de prendre une délibération, afin d'autoriser la conclusion de la promesse unilatérale de bail emphytéotique avec constitution des servitudes nécessaires à l'exploitation de collecteurs solaires de type agrivoltaïque pouvant être associée à des modules de stockage d'électricité, composés d'ombrières agrivoltaïques.

Etant précisé que le projet agrivoltaïque déposé sous le numéro de permis de construire suivant : 024 177 22 S0003, a été autorisé le 31 octobre 2023, au profit de la société AKUO WESTERN EUROPE AND OVER-SEAS, qui a réalisé les études et l'enquête publique et a obtenu les autorisations nécessaires à la construction du projet.

Un permis de construire modificatif sera déposé afin d'intégrer la parcelle Section C numéro 416 appartenant à la commune et un transfert de permis de construire sera également réalisé de la société AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS vers la société FERME D'AKUO 13.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser la régularisation de la promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives à consentir au profit de la société FERME D'AKUO 13 ou toute autre société substituée, devant porter sur une parcelle à donner à BAIL sur la commune de FAUX (24560) pour une durée de 50 années

Section	Numéro	Lieudit	Surface
C	416	« LE MONTET EST »	00 ha 58 a 10 ca

Le BAIL sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes de 4 000,00 EUR revenant au BAIL-LEUR (la commune de FAUX) dès la première année de mise en service.

Le loyer pourra être modulé en prévoyant une soulte, déduite du loyer prévu.

Les servitudes sont consenties et acceptées sans indemnité

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire lèverait l'option au titre de la promesse, le promettant s'engage à régulariser avec lui un acte contenant bail emphytéotique, constitution de servitudes et pacte de préférence sous la forme authentique.

Ledit acte est annexé à la promesse unilatérale et présente les caractéristiques principales suivantes :

1°/ Bail emphytéotique :

Parcelle à donner à BAIL SUR LA COMMUNE DE FAUX (24560)

Les droits réels portant sur la parcelle de terrain cadastrée de la manière suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
C	416	« LE MONTET EST »	00 ha 58 a 10 ca

Destinée à recevoir l'implantation du PARC AGRIVOLTAÏQUE.

Le BAIL sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes de 4 000,00 EUR revenant au BAILLEUR (la commune de FAUX) dès la première année de mise en service.

Le loyer pourra être modulé en prévoyant une soulte, déduite du loyer prévu.

Les servitudes sont consenties et acceptées sans indemnités.

2°/ Pacte de préférence au profit du Preneur,

3°/ Constitution de servitudes

NATURE :

- Passage de câbles souterrains ;
- Accès, servitudes de passages avec engins ;
- Gros entretien.
- Absence d'obstacles contre la lumière – Servitude non aedificandi

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte contenant promesse de constitution de servitudes sous conditions suspensives et promesse de bail emphytéotique sous conditions portant sur les biens ci-dessus désignés et dans les conditions ci-dessus précisées, à signer tout acte administratif avec la société FERME D'AKUO 13 ainsi que tout document se rapportant à cette affaire par 10 voix

Décisions modificatives-ajustement des comptes :

Nous avons demandé la mise à disposition des fonds de 300 000 € du crédit moyen terme de la caisse d'épargne au mois de juin, de ce fait nous avons reçu le tableau d'amortissement avec les échéances suivantes :



Au **05/09/2024** : capital 2 272,39 € + intérêts 3 547,50 € et au **05/12/2024** : capital 2 299,26 € + intérêts 3 520,63 €. Il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	7 068.13 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 068.13 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	7 068.13 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	7 068.13 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 068.13 €	7 068.13 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

11

Devis gouttières et drainage église :

Nous avons reçu les devis concernant la gestion des eaux pluviales de l'église avec la reprise des gouttières et un drainage complet permettant d'envoyer l'eau récupérée vers le réseau d'eaux pluviales de la route de Monsac. L'objectif est d'assainir au maximum l'édifice pour faire disparaître les nuisances dues à l'humidité des murs.

Devis 1 : Ets GUY (gouttières) 6311.10€ et ETR (tranchées et drainage) 9670.80€ soit 15981.80€ au total

Devis 2 : Ent LARDEYROL (gouttières) 4 940.00 € et Ent GAUTHIER de Monsac (tranchées et drainage) 5 727.80 € soit 10 667.80€

Le conseil municipal retient le devis N°2 par 10 voix

INFORMATIONS DIVERSES :

- convention ATD eaux pluviales : après visite de l'ATD sur site cette convention est abandonnée car le terrain et les travaux déjà démarrés ne permettent pas de solutions intéressantes
- Noël des enfants : prévu le mercredi 18/12/2024 à 16H
- Noël des salariés : prévu le vendredi 20/12/2024 à 18H
- goûter des aînés : prévu le samedi 21/12/2024 à 15H
- sortie WALIBI : prévue le samedi 24/05/2025
- défilé de tracteurs illuminés : samedi 21/12/2024 vers 20H avec restauration par l'APE (lieu à déterminer)

Fin du conseil : 23H30



Nos

Horaires

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30



Les

Horaires de la poste

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00

Nos HABITANTS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

• Armand et Charlene COEUILLE



AVIS DE DÉCÈS

DÉCÈS :

• WALKER David décédé le 27 octobre 2024

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR AUX MARIÉS :

• BORGES Philippe et LOUVET Pamela, le 12 octobre 2024

• KHALDI Selim et Anastasiia BELIAKOVA, le 09 novembre 2024



POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est l'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE : <https://app.panneaupocket.com/>



Le brûlage des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration du 1er octobre 2024 jusqu'au 28 février 2025.

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.



Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:

Valable toute l'année :



Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes : ils sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.



A propos de la **BIBLIOTHÈQUE**



Les Horaires de la bibliothèque

Lundi — 16h30 - 17h30

Mercredi — 10h00 - 12h00
16h00 - 17h30

Samedi — 10h00 - 12h00

ATELIER D'ÉCRITURE – 6 novembre 2024 – Bibliothèque



Un petit groupe d'écrivains en herbe pour certain(es) et plus confirmés pour d'autres se réunissent régulièrement pour partager leur amour des mots, encouragés par Virginie Serrière l'animatrice de l'atelier.

Le prochain défi pour ce cercle de fervents amateurs de mots, partager un **atelier** le **MERCREDI 15 JANVIER** prochain et restituer leurs récits, lors de la prochaine **NUIT DE LA LECTURE** prévue le **24 JANVIER**.

Leur imagination est déjà à l'œuvre j'en suis persuadée !!! De belles histoires à raconter en perspective !

Les **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Entretien de votre terrain : les obligations légales de débroussaillage

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.

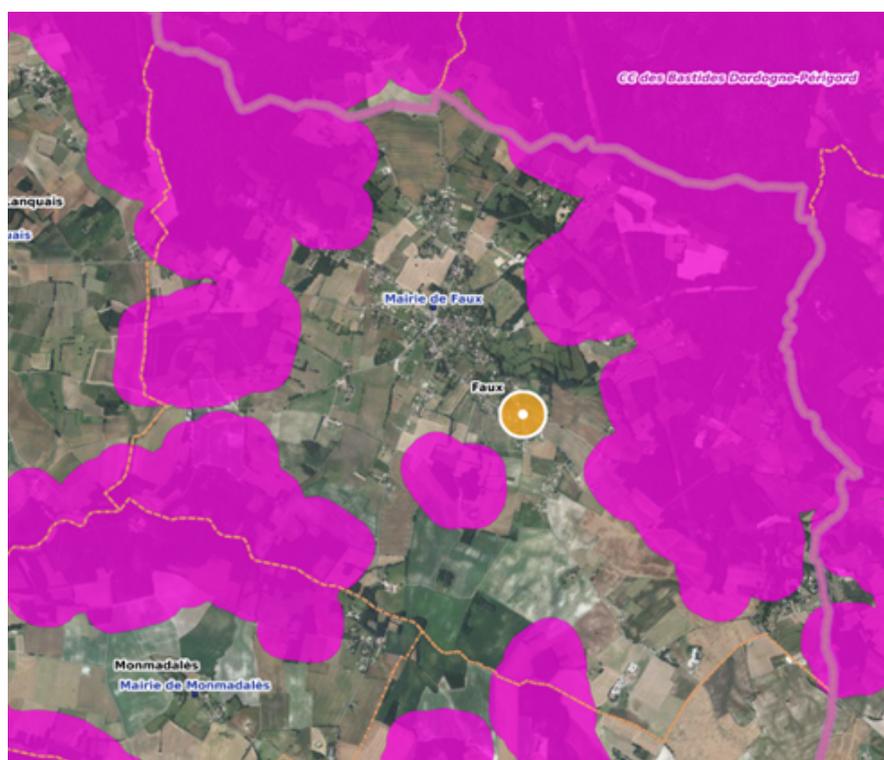
Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers.

En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Dans les zones les plus exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire classé à risque d'incendie et à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr



Carte issue de <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Les zones en rose sont celles concernées par les obligations légales de débroussaillage.



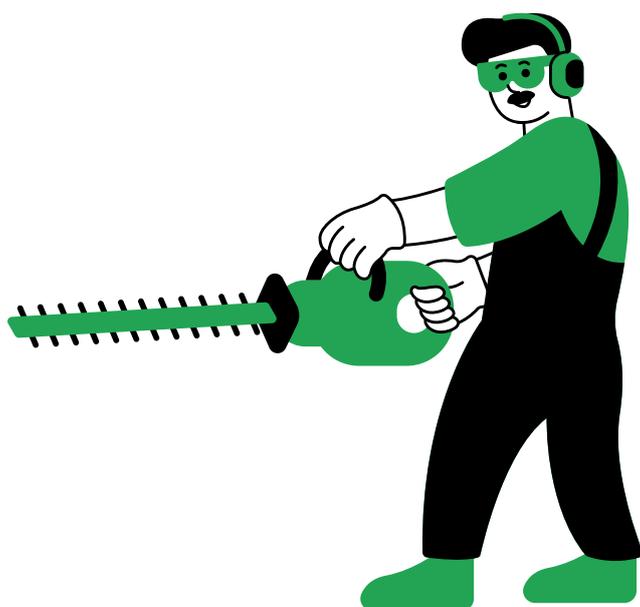
Entretien de votre terrain hors obligations légales de débroussaillage

Les terrains classés en zone U mais qui sont en dehors de la zone sensible ne sont donc pas soumis aux obligations légales de débroussaillage de l'article L. 134-6 du code forestier.

Cependant d'autres obligations incombent aux propriétaires de terrains, bâtis ou non, qui doivent en assurer un entretien périodique (article 32 du règlement sanitaire départemental).

Un propriétaire doit entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant (prévu par l'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales).

Si le Maire dispose de pouvoirs de police pour exiger l'entretien de parcelles, **le plus important à retenir est qu'un terrain entretenu régulièrement prévient l'insalubrité, les risques d'incendie et de sécurité.**



N'OUVREZ PAS AUX INCONNUS :

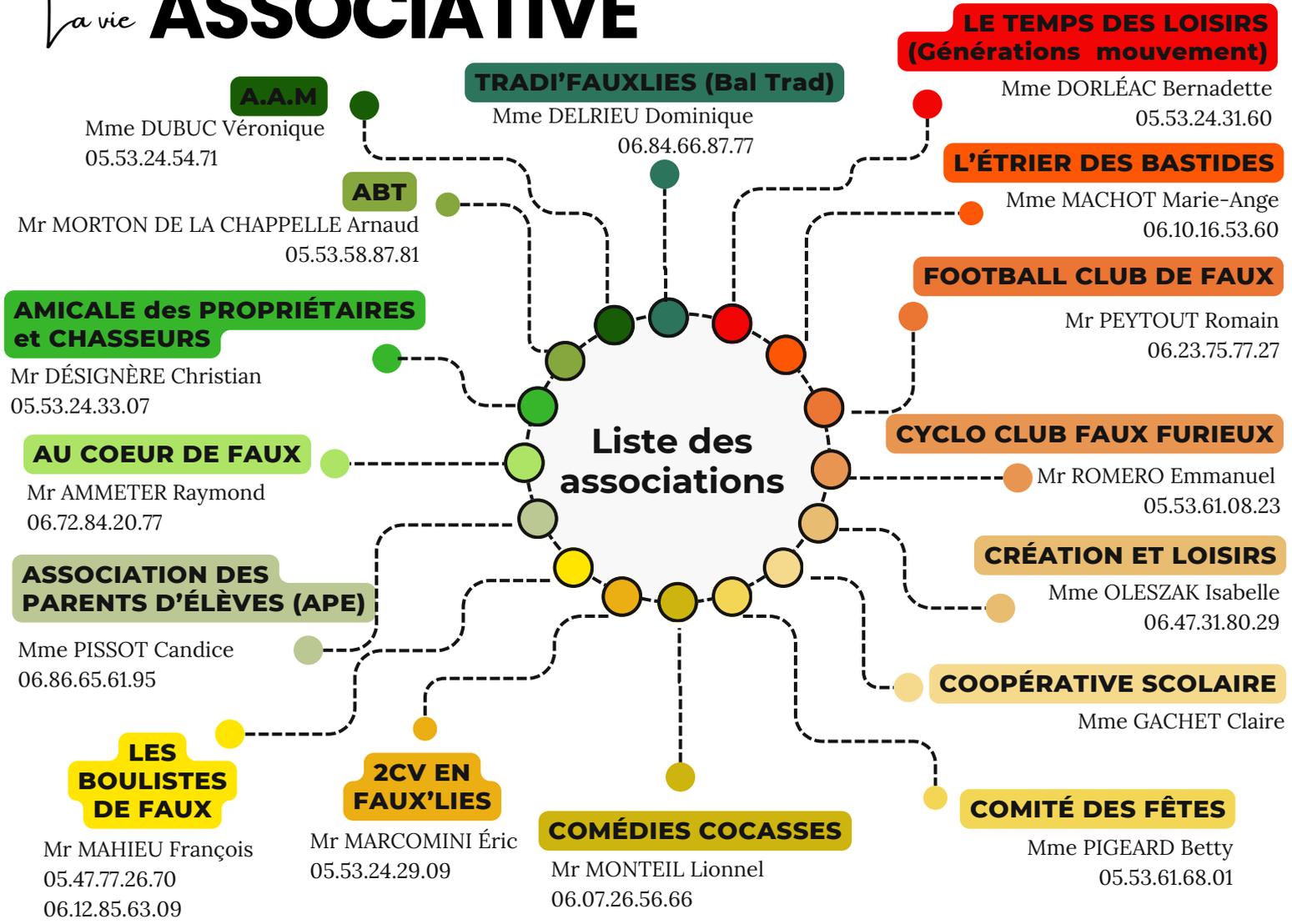
Chaque année, des individus se présentent aux domiciles de personnes âgées pour proposer à la vente des calendriers, des cartes postales, des fleurs en plastique, ou tout simplement prétexte rechercher une adresse, un animal de compagnie ou des renseignements sur des biens à vendre.

Parfois, ces démarcheurs se présentent comme employés par la mairie, une école ou une communauté religieuse et mettent en confiance les victimes pour commettre des vols.

N'OUVREZ PAS AUX INCONNUS !

Quelques conseils de la Gendarmerie de la Dordogne pour se prémunir contre ces vols par ruse :

- Si une personne se présente à votre porte, utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez sa carte professionnelle et son ordre de mission et justificatif de passage. En cas de refus, ne la laissez pas rentrer.
- Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, courrier ou voie d'affichage, vérifiez sa venue auprès de son organisme, de votre bailleur ou de vos voisins. Pour votre contre-appel, utilisez seulement les numéros de téléphone que vous avez en votre possession et non ceux qui vous sont donnés dans le message.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin ou d'un membre de votre famille. Ne quittez pas l'individu, ne le laissez pas sans surveillance, accompagnez-le dans tous ses déplacements.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez votre argent ou vos objets de valeur et ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires.
- Ne laissez en aucun cas une personne inconnue chez vous.
- En cas de comportement suspect, relever le maximum d'informations, notamment les immatriculations des véhicules et **composer le 17.**



DÉC. 2024

événements du mois de décembre

- 08** **BAL TRAD** 15h00
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
Animé par Tradi'Fauxlies
- 15** **MARCHÉ DE NOËL** 14h00 - 18h00
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
Animé par l'APE
- 18** **NOËL DES ENFANTS** 16h00
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
- 20** **NOËL DES SALARIÉS** 18h00
- 21** **NOËL DES AINÉS** 15h00
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux

JANV. 2025

événements du mois de janvier

- 12** **VŒUX DU MAIRE** 11h00
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
- 15** **ATELIER D'ÉCRITURE**
Rendez-vous à la Bibliothèque de Faux
Animé par la Bibliothèque de Faux
- 24** **LA NUIT DE LA LECTURE** 18h00
Rendez-vous à la Mairie de Faux



TELETHON

FAUX EN PERIGORD

SALLE DES FÊTES (FACE A L'EGLISE)
organisé par les associations

COMEDIES COCASSES (théâtre)
30 novembre départ 15 heures précises

MARCHE 6KM
INSCRIPTION 5 €

CREATION ET LOISIRS
1er décembre 14 heures

ZUMBA-PARTY
INSCRIPTION 7€

A la suite de chaque activité, un goûter sera proposé:
boissons offertes (chocolat, café, jus) **AMENEZ VOS VERRES OU Gobelets !!!!**
(soyons éco-responsables!!)

gâteaux 1€ la part

Inscription gratuite pour les enfants de moins de 12 ans

La totalité des sommes perçues sera intégralement reversée au Téléthon.

Les
MANIFESTATIONS



Défilé de tracteurs illuminés :



Nouveauté cette année, le comice agricole organise un défilé d'une vingtaine de tracteurs illuminés, **samedi 21 décembre**. Départ ISSIGEAC 19 h, passage au tour de ville, puis direction Montaut 19 h 20, passage ensuite à Monmadales 19 h 40 pour arriver à **Faux en Périgord vers 20 h** où ils feront aussi un tour de ville et seront accueillis par l'association des parents d'élèves de Faux pour une restauration à la salle des fêtes.

INFORMATIONS du Comité des Fêtes de FAUX en Périgord :

Nous vous informons des dernières modifications opérées au sein du Comité des fêtes.

Lors de nos dernières réunions « les statuts » de notre association ont fait l'objet de diverses mises à jour, notamment sur le nouveau nom de notre commune.

Au final, sur les trois manifestations réalisées sur l'année 2024, l'omelette à l'aillet et la fête du village ont rencontré un très beau succès. Malgré un nombre d'artisans intéressés, le marché de l'artisanat n'a pas rencontré le même succès que l'an passé compte tenu de la météo capricieuse.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration a été adopté à l'unanimité. Les membres élus sont : Marianne BACQUET, Jean-Michel DELPECH, Marie-José DELPECH, Bernadette DORLEAC, Michel DORLEAC, Anne-Marie FONTAYNE, Christiane LE FOURNIS, Jean-Louis LE FOURNIS, Romain LESCAUT, Béatrice PIGEARD, René PIGEARD, Sébastien PIGEARD.

L'élection des membres du bureau sera réalisée parmi ces membres lors d'un prochain Conseil d'administration spécifique.

Quelques démissions ont été portées à notre connaissance, à savoir : Ghislaine GUITARD, Jean-Claude GUITARD, Claire GACHET MORAND, Brigitte MAHIEU, François MAHIEU. Les manifestations envisagées pour l'année 2025 seront précisées dans un prochain numéro.

Selon vos disponibilités et si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du comité des fêtes pour nous apporter une aide ponctuelle, afin de continuer à animer notre village et pérenniser nos manifestations. Nous vous en remercions par avance.

Le Comité des Fêtes de FAUX en Périgord



La chasse aux cailloux roses

Dans le cadre de la mobilisation du dépistage du cancer du sein, la mairie et plusieurs associations de la commune de Faux ont réuni leurs compétences pour la réussite de la marche pour Octobre Rose, nommée cette année « La chasse aux cailloux roses »



05.10.24

Une trentaine de personnes, petits et grands, vêtus de rose, couleur dominante de cette journée, se sont réunis le samedi 05 octobre 2024 afin de rappeler à tous l'importance de la lutte contre le cancer du sein.



Une promenade sympathique et conviviale d'environ 5km les a menés dans des petits chemins avant de regagner la mairie, où se trouvait la fresque à remplir collectivement avec les cailloux roses ramassés tout au long de la marche et préalablement peints par les élèves de l'école de Faux.

Cailloux roses



Une participation minimum de 5€ avait été demandée, et une vente de goodies avait été proposée, les fonds récoltés ont été versés au Comité Féminin Dordogne pour la ligue contre le Cancer.



La commune est également habillée de rose.



Les agents communaux ont décoré la commune et la mairie.



Comme l'an dernier, les infirmières ont très joliment décorés leur cabinet.



École de foot du FC Faux : Honneur aux Éducateurs !

La saison 2024/2025 a débuté et c'est l'heure de dresser un premier bilan avant d'entamer la phase 2025 pour nos différentes catégories.

Comme c'est mentionné dans le titre de cet article, les honneurs vont revenir pour une fois à nos éducateurs du club. Pourquoi ce coup de projecteur? Et bien parce que sans eux, c'est très simple nous n'aurions pas d'École de foot ! Et à plus long terme, plus de club !

Depuis quelques années notre École de Foot est scindée en 2 entités, la première jusqu'aux U9 c'est le FC Faux qui gère les 2 groupes U6/U7 et U8/U9, puis à partir des catégories U10 nous sommes regroupés dans une entente appelée Alliance FCLB : (Faux, Calès, Couze, Lalinde, Sauveboeuf, Beaumontois).



En U6/U7 Kévin, Loïc, Dorian, Dominique (notre photo) succèdent à Philippe et Joris qui avaient géré nos jeunes pousses durant 2 saisons (un grand merci à eux!).

En catégorie U10/U11, le début de saison a été plus compliqué en terme d'encadrement puisque jusqu'au mois de novembre c'est le responsable de l'École de Foot ou RTJ qui a dû prendre en main seul le groupe de 13 bambins faute d'Éducateur ! Le groupe a failli disparaître dans cette catégorie alors que le potentiel sportif était très intéressant. C'est là que se justifie le titre de l'article, un club sans éducateur n'est plus un club ! Le fait de payer une licence ne fait pas tout, il faut aussi s'engager, nous sommes en milieu rural et les services offerts par nos associations sont le fruit du bénévolat, voire de l'investissement en temps et en argent de tous ces encadrants, tout le monde doit le savoir...

En U8/U9, c'est la paire magique Manu/Cris ou Cris/Manu (difficile d'en mettre un plus avant que l'autre tellement ils sont fusionnels!) qui orchestre nos pépites. Un petit conseil à tous les lecteurs, si vous avez un peu de temps à consacrer à nos jeunes, venez un samedi après-midi voir jouer leurs protégés, vous serez étonnés de la qualité de jeu produite sur la pelouse.

L'équipe de Manu et l'équipe de Cris (ci-dessous):



Ce groupe U11 officie aujourd'hui dans la plus haute division départementale, grâce à d'excellents résultats en phase 1, au contact des meilleures équipes et nos jeunes sont loin d'être ridicules! David a donc pris la relève et maintenant Jean Philippe et Sofiane le secondent dans ses fonctions.

Heureusement qu'ils ont relevé le défi, un grand merci aussi !
Ci-dessous: nos U11 phase 1, sortis premiers de leur groupe !



Ci-dessous : nos U11 avec David et Jean Philippe en Phase 2 Niveau 1



En U13, Damien et Vincent, aidés par Pablo et Noa, gèrent 2 équipes avec des résultats très probants dans une catégorie, hélas la deuxième équipe a du mal à jouer tous les samedis faute d'un effectif plus étoffé et d'une présence régulière des enfants. C'est dommage car là aussi le potentiel pourrait s'exprimer davantage. Damien et Vincent connaissent bien le groupe et pourraient encore faire progresser leurs jeunes si la 2ème équipe jouait toutes les semaines !

Le groupe U13 de Damien et Vincent :



En marge de ces catégories, un ancien du club, Gilles, vient faire des séances spécifiques pour les jeunes gardiens allant des U 7 aux U 13, et commence à avoir une « petite académie » de 5 gardiens motivés et assidus, là aussi toujours en tant que bénévole !

Enfin en U17, Sébastien, Arnaud et Dimitri obtiennent eux aussi enfin des résultats dans des conditions difficiles car là l'effectif est juste, en attendant la montée des u15 l'an prochain. Mais grâce à leur engagement ils ne lâchent rien, leur présence assure un maintien de nos jeunes dans l'Alliance et fournir à l'avenir nos jeunes séniors !

Ci-dessous, les U17 avec Dimitri :



En conclusion, ce ne sont pas moins de 24 éducateurs bénévoles au minimum qui doivent gérer environ une centaine d'enfants répartis sur les 3 clubs de l'Alliance, c'est à dire gérer les entraînements les mardis, mercredis, jeudis, voire les vendredis, gérer les matches les samedis, les absences, les convocations, les bobos des enfants, les états d'âmes des uns et des autres, mais aussi l'organisation des goûters quand les parents ne répondent pas présents, l'arbitrage, l'accueil des adversaires sur nos sites, gérer aussi les feuilles de résultats le samedi soir au retour des matches, puis faire un bilan de la semaine sur les réseaux sociaux des différents groupes.

En résumé un véritable travail de l'ombre, pas toujours reconnu par les différents acteurs de la société civile.

C'est pour cela qu'en cette fin d'année il est bon que nous ayons une pensée pour tous ces passionnés qui s'occupent de nos jeunes et entretiennent le « vivre ensemble » et le « don de soi » !

La LPO a réuni adhérents, bénévoles et salariés :

Samedi 5 octobre, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes de Faux pour échanger dans une ambiance conviviale ! La journée a débuté par un discours de M. le Maire de Faux, Alain Legal, rappelant les liens forts et les projets unissant la commune et notre antenne de Dordogne, en particulier sur les thématiques agricoles. Olivier Le Gall, notre délégué régional, a ensuite pris la parole pour parler de nos actualités en 2024. La matinée s'est poursuivie par l'annonce des résultats des votes des conseillers territoriaux.

Les groupes de Pau, Côte basco-landaise, Périgord noir, Périgord pourpre et Refuges en Gironde ont ensuite pu présenter leurs activités à l'assemblée.

La matinée se poursuit avec une nouveauté pour cette édition 2024 de nos assises : trois ateliers papotage et découvertes :

- une mise en situation des recherches de nids d'œdicnèmes criards : oiseaux typiques de la région, nichant sur les plaines agricoles.
- atelier sur la thématique des Refuges LPO invitant les participants à créer un jardin parfait pour la biodiversité à l'aide d'une maquette.
- présentation du projet Rapaces des plaines agricoles ayant pour objectif d'observer et déterminer les rapaces qui habitent ces milieux et découvrir leurs proies grâce aux perchoirs munis de pièges photos.

Après un moment convivial autour d'une auberge espagnole, nous avons poursuivi la journée avec la visite de fermes partenaires.

Des visites riches en échanges où les agriculteurs ont pu présenter leurs aménagements pour la biodiversité et leurs projets main dans la main avec la LPO.

Les manifestations **AUTOUR DE NOUS**

jusqu'au 30/12 :
Marché de Noël
- Bureau
d'Information
Touristique
d'Issigeac

Les 1er et 15 :
**Séances
découverte de
danse orientale**
- ST AUBIN DE
LANQUAIS de
15h à 17h.

06/12 : **Vernissage
exposition
"Marqueterie en
paille"** - ST AUBIN
DE LANQUAIS à
18h30

07/12 : **Johanna
Gallard, La Clowne
Fourmi** - Les Amis de
la Brouette - ST A
UBIN DE L
ANQUAIS à 19h.

09/12 : **Micro-
Folie / Collections
Nationales** - Salle
du Conseil, Mairie
d'Issigeac -
ISSIGEAC de 14h à
16h.

12/12 : **Conférence
/ débat / le
manque d'énergie**
- Les Amis de la
Brouette - ST
AUBIN DE
LANQUAIS à 18h30.

14/12 : **Noël enchanté**
- Coopérative scolaire
d'Issigeac - Salle
multi-activités
d'Issigeac - ISSIGEAC
à 14h.

14/12 : **Projection
de "Zou"** - Les Amis
de la Brouette - ST
AUBIN DE
LANQUAIS à 21h.

15/12 : **Braderie de
livres** - Les Amis de
la Brouette - ST
AUBIN DE
LANQUAIS de 10h à
17h.

15/12 : **Micro-Folie
/ Opéra Cendrillon**
- Salle du Conseil -
ISSIGEAC à 15h
(durée 3h)

26/10 : **Concert Duo
Swinging Pool** (Blues et
Swing) - Au café Librairie
Associatif des Amis de la
Brouette - ST AUBIN DE
LANQUAIS à 21h

21/12 : **Départ du
défilé de tracteurs
illuminés** - Tour de
ville d'ISSIGEAC à
19h.

22/12 :
**Rencontre avec
le Père-Noël**
(sketchs et
saynètes par
Comédie
Cocasse) - ST
CERNIN DE
LABARDE

SMD3, les déchèteries :

BERGERAC
R.DENIS PAPIN
05.53.57.70.66

LUNDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MARDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MERCREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
JEUDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
VENDREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
SAMEDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00

ISSIGEAC
LA GRANGETTE
ROUTE DE VILLERÉAL
05.53.73.34.46

LUNDI	14:00 - 17:45
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	14:00 - 17:45
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	14:00 - 17:45
SAMEDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière. FERMÉE les jours fériés. Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac : franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET
Tel : 05.54.22.00.06
Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Une permanence fiscale est assurée à Eymet les vendredis 13/09, 25/10 et 15/11 de 8h30 à 12h30 SANS RDV et de 13h30 à 16h00 AVEC RDV.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC
Tel : 05.35.02.00.12
Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Permanences SOLIHA :

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 4ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC** : le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES -
05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :
- à la mairie d'Issigeac le 23 janvier 2025 de 10h à 12h

- à la mairie d'Eymet le 23 janvier 2025 de 14h à 17h
Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

M.S.A

Sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC
Assistante sociale MSA :
Sandrine MARCET

Permanences des organismes

P.M.I

Le **Docteur David MONTES-BENTURA** fait des permanences sur la commune d'Issigeac le 1er jeudi de chaque mois **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.04.62.

Prochaines disponibilités :

- Jeudi 04 avril
- Lundi 29 avril (exceptionnellement lundi)

La **puéricultrice Flavie VERDIER** elle, fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.06.13.

Intervenante sociale gendarmerie

Permanences de P. SANTOS :

AVEC OU SANS RDV:

- à la CAF de Bergerac le mardi de 9h à 16h.
- à la CAF de Périgueux le mercredi de 8h30 à 16h.

S.S.I.A.D - A.M.A.D.

Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.
05.53.74.26.25

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

PHARMACIE DE GARDE

Site :
www.3237.fr



(Application Le Pharmacien)

LISTE DES COMMERCANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Multi-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) 06.45.65.57.56
rg24@live.fr
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) 05.53.63.21.10
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) 05.53.22.04.53
06.79.23.83.46
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche
(uniquement sur rdv)

- G. ARNAL 06.88.20.28.57
- G. DEPEYROU-VEYRET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélie RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65

ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55
05.47.77.26.70

COMMERCANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 06.43.08.79.98
ludivine.chartier@optimhome.com
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27
ldloc24@gmail.com
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01
06.07.45.31.64
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- MACHOT Delphine - Agent Commercial Immobilier 06.17.18.18.66
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'événementiel) 06 09 81 57 34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

RESTAURATION

- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- « La Marmotte »: Mr et Mme PERRIER (Camion Pizza) 06.30.35.68.19
- « Le Hom'Burger »: KIRTZ Stéphane (commerce ambulancier - restauration rapide) 07.70.70.37.15
- « Le Papangue »: Mr Clain-Darid Frantz (spécialités réunionnaises) 06.25.10.54.40

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Gîte et meublé de tourisme) - 242 Chemin de la Genèbre 06.77.86.11.86
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82
www.chateaufortour.com
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17
06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénéchies" 06.87.85.51.97



MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

MAIRIE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40
- 09.77.44.58.96
- faux24.mairie@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40

BIBLIOTHEQUE DE FAUX :

- 05.53.22.91.55
- bibliothequefaux24@gmail.com

LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- amad.sb@orange.fr

CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

CABINET MÉDICO - DENTAIRE (ISSIGEAC et BOUNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (Issigeac) : 05.53.58.71.33
- Dr BENOIST : dentiste (Issigeac) : 05.53.63.00.27
- Dr FERRER : généraliste (Bouniagues) : www.doctolib.fr

INFIRMIÈRES à FAUX :

- G. ARNAL
 - G. DEPEYROU-VEYRET
 - J. DOITTEAU-POZZER
 - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU (Issigeac) : 06.84.36.12.83 ou 05.53.74.85.58
- N. DECLE, L. MOUTOU et S.DUBOIS (Bouniagues) : 06.64.89.85.44
- L. BLOT (Bouniagues) : 06.10.71.00.34
- S.BODIN et M.RAYNAUD (Saint-Aubin) : 06.58.25.69.63

KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (Faux) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (Issigeac) : 05.53.24.12.37
- A. et C. COZMA (Bouniagues) : 06.19.50.55.10 - 05.24.10.56.20

OSTÉOPATHES :

- T. OUDOUL (Issigeac) : 06.82.08.87.79
- M. DHELIAS (Issigeac) : 05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS (Bouniagues) : 06.72.65.41.21
- E. JOSIFOFF (Saint-Aubin) : 06.44.66.16.08

PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (Issigeac) : 05.61.69.36.06
- F. CORREIA et L. BAROU (Issigeac) : 06.37.42.17.99

PSYCHOPRATICIENNE :

- P. TOURRES (Boisse) : 06.88.55.78.93

PSYCHOPRATICIEN CAYCEDIEN

SOPHROLOGUE (Issigeac) :

- E. PIOTIN : 06.81.20.01.57

VÉTÉRINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

SMD3 (collecte des ordures ménagères) :

- 09.71.00.84.24

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

LES MESSES :

Messes le dimanche matin :

- 9h30 à ISSIGEAC
- 11h15 à EYMET

Messe veillée de Noël : 24/12 :

- 19h30 à ISSIGEAC
- 21h30 à EYMET

Messe de Noël : 24/12 :

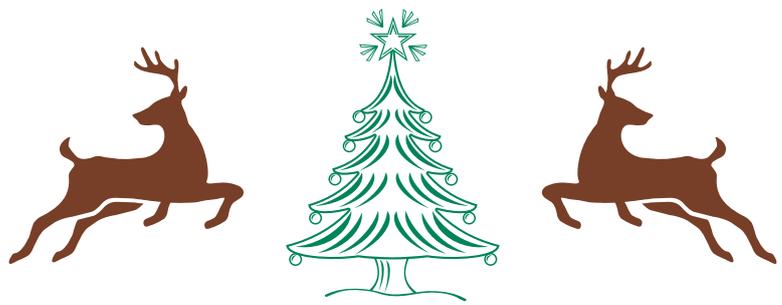
- 11h15 à EYMET

Messe de veille du nouvel an : 31/12

- 21h30 à EYMET

Messe du nouvel an : 01/01/2025

- 11h15 à EYMET



GOÛTER DE
NOËL
des Aînés



21 DÉCEMBRE 2024

x.....

COUPON-REPONSE

Goûter de Noël 2024 à retourner avant le 9 Décembre 2024
Merci de bien indiquer votre nom sur le bulletin

Mme (et/ou)M :.....
accompagné(e)de :.....

- Participera au goûter 21 décembre 2024
soit personne(s) inscrite(s)
- Ne participera pas au goûter du 21 décembre 2024